



SAFRI 2

16, Rue Sadi Carnot - B.P. 35 - 76710 Montville - FRANCE

Tel.: (int.) 33 (0)2 35 33 48 48 - Fax: (int.) 33 (0)2 35 33 89 00
info@morette.com - www.morette.com



NHTSA

Montville, le 6 octobre 2005

Safri 2 sas / trading as Morette

16, Rue Sadi Carnot

B.P. 35

76710 Montvill France.

Tei.: Int 33 2 35 33 48 48

Fax.: Int 33 2 35 33 89 00

Owner of Company: Harold O'Connor

City of Incorporation: Rouen , France

Product Manufactured: Headlamps, Taillights, side repeaters

Morette designs, develops and assembles headlight and taillights using optics from Hella, Valeo and other homologated optics manufacturers. Morette makes the head and taillight frame to fit a specific autos.

Signed _____

Date _____

Typed Name _____ Harold O'Connor / President

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

- 1 - Toute commande acceptée par notre Société, emporte adhésion sans réserve, de la part de l'acheteur, aux présentes conditions générales de vente.
- 2 - Toutes nos marchandises sont vendues répliquées livrées en nos magasins. Elles voyagent donc aux frais et risques de l'acheteur, quel qu'en soit le mode de transport et les modalités de règlement du prix de ce transport.
- 3 - Il appartient au destinataire de vérifier, dès la livraison, le bon état des colis et leur contenu. Il devra s'il y a lieu, former en temps utile, toutes réclamations auprès du transporteur pour avaries ou manquants. Aucune réclamation envers notre Société pour non conformité à la commande ou en mauvais état de la marchandise livrée ne sera recevable plus de 48 heures après la livraison.
- 4 - De convention expresse et en application de la loi 80.335 du 12 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises livrées par notre Société est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix.
- 5 - Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables à Montville à 30 jours fin de mois. Toute somme non payée à échéance exacte deviendra productive envers notre Société d'un intérêt de retard aux taux de bas bancaire majoré de six points.
- 6 - L'escompte accordé à nos clients, pour prompt paiement, ne sera acquis à l'acheteur qu'à condition d'un règlement effectif dans les trois jours de la livraison. En ce cas, la T.V.A. indiquée sur la facture sera réduite d'autant.
- 7 - En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de ROUEN dont dépend notre siège social, sera seul compétent.
- 8 - Tout escompte accordé nécessitera de la part du bénéficiaire le versement du montant de la T.V.A. correspondante.
- 9 - Pour les ventes intracommunautaires. Exonération de TVA Art. 262 Ter/1 du C.G.I.

11/17/05

Dear Sirs,

Please accept the enclosed letter as compliance with 49 CFR Part 566, Manufacturer Identification.

Company: Safri 2 sas DBA Morette
Location: Montvill France.

Best Regards



Patrick Wiench
Resolute LLC
98 Betsy Lane
Rogers Arkansas 72756